



UN TOIT À PARTAGER

FAVORISER LA RENCONTRE GRÂCE À LA COHABITATION

En 2009, une petite association lilloise qui mettait en place de la cohabitation intergénérationnelle solidaire, a cessé son activité. La mairie de Lille est alors entrée en contact avec Générations et Cultures, pour lui proposer de reprendre le flambeau. Générations et Cultures a donc développé le dispositif en métropole lilloise à partir de cette année-là.

« Un Toit à partager » est une solution de logement en cohabitation intergénérationnelle solidaire qui consiste à proposer à des jeunes une chambre meublée chez une personne plus âgée d'au moins une génération (20 ans), pour un loyer modique et en contrepartie de menus services et d'une relation au quotidien fondée sur la convivialité et l'échange.

LA SOLIDARITÉ AU COEUR D'UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE

Le dispositif n'a pas de limite d'âge, dans un sens comme dans l'autre. Les jeunes qui participent peuvent être étudiants, apprentis, actifs ou en recherche d'emploi, mineurs ou majeurs. Les personnes âgées qui hébergent doivent avoir au minimum vingt ans d'écart (une génération) avec le jeune hébergé. Elles doivent être autonomes ou bénéficier des aides nécessaires au quotidien, car le jeune n'a pas vocation à remplacer une prestation régulière normalement fournie par un prestataire ou par l'emploi d'un salarié à domicile. Les jeunes qui participent au dispositif « un Toit à partager » bénéficient d'un logement confortable pour un loyer modique et en échange de menus services (dans des conditions de non subordination) et vivent une expérience citoyenne et conviviale enrichissante. Le complément financier perçu par l'hébergeur permet aux plus âgés de se maintenir à domicile, plutôt que de partir en établissement, et aux jeunes retraités d'avoir un complément de revenus qui leur permet d'aider leurs parents, leurs enfants ou de compenser la perte de pouvoir d'achat constaté à la retraite. La cohabitation intergénérationnelle solidaire permet également aux personnes âgées qui hébergent un jeune de valoriser leur rôle de solidarité active dans la société, de profiter d'une présence bienveillante et dynamisante et de rassurer l'entourage. Les couples d'actifs peuvent aussi héberger et financer partiellement les études de leurs enfants ici ou à l'étranger. La solidarité est plurielle !



Ville d'Arras

Ville adhérente depuis 2016

Arras (62)

OBJECTIFS :

- Favoriser le rapprochement entre personnes de générations et de cultures différentes dans le respect de leur identité individuelle et collective. .
- Lutter contre le sentiment de solitude et la précarité économique des jeunes comme des aînés et renforcer les liens entre générations.
- Aider aux changements des représentations sociales qui stérilisent les relations et engendrent peurs et violences.

PRATIQUE :

- Diffuser l'information sur le dispositif.
- Intervenir directement auprès des seniors et des jeunes.
- Suivre la cohabitation sur toute la durée.
- Émettre un bilan de fin de cohabitation.

DES ÉTAPES NÉCESSAIRES AU BON DÉROULEMENT DU PROJET

Dans le cadre de l'animation du dispositif «un Toit à partager», Générations et Cultures a entrepris et est passé par de nombreuses étapes. Elle participe à diffuser l'information sur le dispositif auprès des acteurs du territoire intervenant auprès des seniors et des jeunes. Elle permet d'intervenir directement auprès des seniors et des jeunes mais aussi de sélectionner des jeunes et des seniors via un dossier d'inscription et un entretien approfondi pour mieux comprendre leurs motivations et besoins, de répondre aux éventuelles questions et appréhensions, et de mettre en relation et créer des binômes sur la base d'une charte. Les binômes ont aussi été suivis lors de leur cohabitation sur toute la durée, avec des contacts et des visites régulières tout au long de la cohabitation et des interventions de médiation si nécessaire. Un bilan de fin de cohabitation a été énoncé avant l'étude du renouvellement de la convention avec les jeunes.

ENTOURER L'ACTION DE PARTENAIRES

Les partenaires principaux pour le développement du dispositif, entre autre sur le territoire arrageois, sont des partenaires financiers : la Communauté Urbaine d'Arras (depuis 2016), la région, la Conférence des financeurs du Nord, la CARSAT, la MSA, la Fondation UP et AG2R La Mondiale. L'association a également de nombreux partenaires en relais de communication auprès des seniors et des jeunes (maison des aidants, CLIIC, mission locale, SGDF...). Le développement du dispositif est assuré par deux salariées à temps plein, la directrice de l'association (à 80% de son temps) et une comptable. Le coût est évalué chaque année à environ 150 000 €.

L'idée est de développer sur le territoire arrageois le dispositif en structure d'hébergement collectif (EHPAD, résidence autonomie) en s'appuyant sur la loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement.



La cohabitation intergénérationnelle solidaire, c'est partager plus qu'un toit !

convivialité
Une relation de qualité dans la durée

solidarité
Un échange de services, des avantages financiers pour les deux parties*



sécurité
Un accompagnement et des garanties associatives

accessibilité
Un dispositif sans restriction d'âge / hébergeurs propriétaires ou locataires

GÉNÉRATIONS ET CULTURES

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la ville d'Arras, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com

